



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

Date de convocation : 26 mai 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 26 mai 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 26 mai 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, BOURBIER, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

### **N° 2023 / VI / 3 - 4.2      Signature d'un contrat d'apprentissage**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la fonction publique,  
VU le Code du travail, notamment ses articles L.6221-1 à L.6227-12,  
VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'encourager et d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale de signer deux nouveaux contrats d'apprentissage, l'un pour l'école maternelle, l'autre pour l'accueil de loisirs,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 31 mai 2023,  
Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** la signature des 2 contrats d'apprentissage détaillés ci-après :

- Contrats préparant au CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- Lieux de la formation : Ecole maternelle et accueil de loisirs

**DIT** que les crédits correspondants seront pris au budget en cours,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny

